CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JUILLET 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 15 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LAROQUE sous la présidence de de Monsieur Jean-Marc DEPUYDT, Président.

Date de convocation : Mercredi 9 juillet 2026

Présents : Thierry ALLARD, Catherine BERTIN, Daniel BONJOUR, Daniel BOUCHET, Marie TISSERAND, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jean-Luc DÉGUDE, Jean-Marc DEPUYDT, Jean-Philippe DULOU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU (du point 1 à 4), Jean-Bernard HAMEL, Fabienne HURMIC, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Thierry RENAUD, Denis REYNE, Isabelle ROY (du point 1 à 3), Françoise SABATIER QUEYREL, Henri SEILLAN, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Marie-Noëlle VAILLANT, Alexis VANDEKERCHOVE, Cécile VÉGA, Catherine ZAUSA.

Absents : Pierre-Anthony BEE, Claude CAMINADE (Suppléée Marie TISSERAND), Dominique CAVAILLOLS (Pouvoir Isabelle ROY du point 1 à 3, puis absente à partir du point 4), Didier CAZIMAJOU, Laurence DUCOS, Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU (Pouvoir Jean-Luc DÉGUDE à partir du point 5), Muriel LACAZE (Pouvoir Thierry ALLARD), Valérie MENERET, Frédéric PÉDURAND (Pouvoir Patricia PEIGNEY), Denis PERNIN (Pouvoir Henri SEILLAN).

Secrétaire de séance : Patrick EXPERT

N°	DELIBERATION	VOTE
1	**D2026-122 : DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DEBAT sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance APPROUVE la proposition faite d'élaborer un pacte de gouvernance dans les conditions ci-exposées	**ADOPTÉ** **Pour : 36** **Contre : 1** André MASSIEU **Abstention : 1** Fabienne HURMIC
2	**D2026-123 : MODIFICATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ABROGE la délibération n°2026-058 du 29 avril 2026 ; DELEGUE à Monsieur le Président les attributions ci-exposées.	**UNANIMITÉ**
3	**D2026-124 : ARRET DU PLUi FAISANT SUITE A L'ARRET DES COMMUNES** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : PREND ACTE des délibérations des communes portant avis favorable et favorable avec réserves sur le projet de PLUi arrêté le 11/03/2026, PREND ACTE des délibérations des communes portant un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté le 11/03/2026, ARRETE à nouveau le projet d'élaboration de PLUi de la CDC CONVERGENCE GARONNE tel qu'il a été arrêté par le Conseil communautaire le 11/03/2026 et DECIDE de soumettre ce projet à enquête publique,	**ADOPTÉ** **Pour : 33** **Contre : 4** Fabienne HURMIC André MASSIEU Marie-Noëlle VAILLANT Alexis VANDEKERCHOCE **Abstention : 1** Jean-Luc DÉGUDE

D2026-125 : EXTENSION DU PERMIS DE LOUER SUR LA COMMUNE DE BARSAC ET DELEGATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE l'extension de régime d'autorisation du permis de louer l'ensemble du territoire de la commune de Barsac

DÉLÉGUE à la commune de Barsac la mise en œuvre et le suivi des articles L635-3 à L635-10 du Code de la Construction et de l'Habitation sur son territoire,

4 FIXE la durée de cette délégation au 31/12/2027 — **UNANIMITÉ**

ACTE qu'un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation sera adressé à la CDC Convergence Garonne

FIXE la date d'entrée en vigueur de l'extension de périmètre au jour suivant l'expiration du délai de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération

NOTIFIE la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) conformément à l'article L.635-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département de la Gironde.

D2026-126 : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

6 EMET UN AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVE sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage ; — **UNANIMITÉ**

NOTIFIE cet avis au Président du Département et à la Préfète.

D2026-127 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le classement de l'AMI suivant :

7

Associations	Attribution de la subvention
Complément'R (Cadillac/Garonne)	1750 €
La Maryzette (Cadillac/Garonne)	1750 €
Le Cercle de l'Union des Travailleurs (Landiras)	2500 €

UNANIMITÉ

APPROUVE le versement des subventions aux associations lauréates selon les montants ci-exposés.

D2026-128 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVE 2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la proposition d'attribution de subventions suivantes :

8

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION COMMISSION 2026
UAC BOXE	Formation de bénévoles encadrants	579 €
BOULES LYONNAISE PORTETS	Achat de matériel dans le cadre d'un partenariat avec la CDC Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7ans	460.5 €
UAC RUGBY	Formation de bénévoles encadrants Achat de matériel pour le développement de la pratique des enfants de moins de 7ans	121.5 €
TOTAL GENERAL		**1 161 €**

UNANIMITÉ

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

D2026-129 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC) 2021-2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

9 APPROUVE l'avenant n°2 au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) ci-annexé — **UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

10	**D2026-130 : PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DANS LE CADRE DU PROJET POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOIN SPECIFIQUE : CREATION D'UNE PRESTATION D'ACCUEIL EN DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la création d'une prestation d'accueil de demi-journée avec repas dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires (ALE) communautaires, dédiée spécifiquement aux enfants relevant du projet d'accueil des enfants à besoins spécifiques, APPLIQUE le tarif existant dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires (ALP) du mercredi pour cette nouvelle prestation : Taux d'effort : 0.64% avec un prix plancher à 3.10 € et un prix plafond à 9 € *Ex :* *- Une famille qui a un QF de 1 100 verra donc son prix journée à 1100*0.64%= 7.04 €* *- Une famille qui a un QF de 300 verra son prix journée à 300*0.64% = 1.92 € qui est inférieur au prix plancher. Le tarif appliqué sera donc de 3.10 €* *- Une famille qui a un QF à 1800 verra son prix de journée à 1800*0.64% = 11.52 € qui est supérieur au prix plafond donc son prix sera plafonné à 9 €* AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.	**UNANIMITÉ**
11	**D2026-131 : CREATION DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la création du budget annexe « 66073-Zones d'activités économiques - ZAE », AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte et signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.	**UNANIMITÉ**
12	**D2026-132 : BUDGET 660 00 BUDGET PRINCIPAL 2026 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE 660 73 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le versement de l'avance remboursable, tel que ci-exposé, du budget principal 66000 de la collectivité sur le budget annexe 66073 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.	**UNANIMITÉ**
13	**D2026-133 : REVISION 2 DES AP-CP ET AE-CP 2026** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CLOTURE l'autorisation de programme 2024_09 - APCP-SOUTIEN ECONOMIQUE ZAE selon les modalités décrites dans la présente délibération ; DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.	**UNANIMITÉ**
14	**D2026-134 : BUDGET 660 00 BUDGET PRINCIPAL 2026 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget principal de la collectivité.	**UNANIMITÉ**
15	**D2026-135 : BUDGET ANNEXE 660 73 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les propositions budgétaires exposées ; APPROUVE le budget primitif du budget annexe 66073 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES tel qu'il a été présenté ; CHARGE Monsieur le Président de son exécution.	**UNANIMITÉ**

<table>
<tr><td>16</td><td>D2026-136 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'ORGANIGRAMME

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les créations et suppressions de postes proposées ci-dessus ;

APPROUVE le tableau des emplois, qui en résulte, présenté en annexe ;

APPROUVE la modification de l'organigramme ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;

INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2026 de la collectivité.</td><td>UNANIMITÉ</td></tr>
<tr><td>17</td><td>D2026-137 : ACTUALISATION ET MODIFICATION DU DISPOSITIF « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE l'introduction des nouveaux éléments relatifs à la mobilité durable au sein de la collectivité tels que présentés ci-dessus et toutes futures mises à jour réglementaires.</td><td>UNANIMITÉ</td></tr>
<tr><td>18</td><td>D2026-138 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les conventions pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne conformément au tableau suivant :

<table>
<tr><th>Communes</th><th>Agents</th><th>Durée de la convention</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Cérons</td><td>Buton Delphine</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>Cazaubon Nadia</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Loupiac</td><td>Wahid Rachida</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>Dambon Flory</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Podensac</td><td>Archambault Angélique</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>De Sousa Maria</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>Ducousso Mylène</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Portets</td><td>Ducousso Béatrice</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>Vaudon Mickaël</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
<tr><td>Desvaux Alexandra</td><td>01/09/26 au 31/08/27</td></tr>
</table>

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

INSCRIT au budget 2026 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</td><td>Pour : 33
Contre : 0

Abstention : 3
Alain QUEYRENS
Marie-Noëlle VAILLANT
Alexis VANDEKERCHOVE</td></tr>
<tr><td>19</td><td>D2026-139 : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le remboursement des frais liés à la formation d'un montant de 60€ TTC.

AUTORISE le SGC de La Réole à mandater cette somme à l'agent.</td><td>UNANIMITÉ</td></tr>
<tr><td>20</td><td>D2026-140 : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING INTERCOMMUNAL DE CADILLAC-SUR-GARONNE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession pour la gestion du camping intercommunal à Cadillac sur Garonne conclu avec la CAMPING CAR PARK ci-annexé

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.</td><td>UNANIMITÉ</td></tr>
</table>

Fait à Podensac,
LE PRESIDENT, Jean-Marc DEPUYDT

Signé électroniquement par : Jean-Marc DEPUYDT
Date de signature : 20/07/2026
Qualité : Parapheur Président CdC Convergence Garonne